



Rennes le 1^{er} septembre 2010

M. Stéphane ANGER
Président du Comité d'Ille-et-Vilaine
de Basketball
13 B Avenue de Cucillé
35065 - RENNES Cédex

Aux

Présidentes et Présidents des Clubs
du département d'Ille et Vilaine

Objet : Assurances

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Dans cette période de réinscription que vivent les clubs actuellement, il nous a semblé nécessaire de vous rappeler la réglementation en cours relative aux assurances sportives.

Ainsi, chaque licencié a le **DEVOIR**, pour **pratiquer** le basket, d'être couvert par une assurance.

Cependant, **rien ne l'oblige** par contre à **choisir l'assurance proposée par la fédération**.

C'est pourquoi, nous vous invitons instamment à **vérifier** auprès de vos licenciés qui refusent de souscrire à l'une des options assurancielles proposées par la fédération, **qu'ils sont bien assurés**, par la fourniture d'un **justificatif** d'assurance que nous vous conseillons de conserver dans vos dossiers.

En effet **si un accident survenait et que le licencié n'était pas assuré, la responsabilité du président de club ne manquerait sans doute pas d'être engagée**.

Je vous prie de recevoir l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Stéphane ANGER

C O M I T É D ' I L L E - E T - V I L A I N E D E B A S K E T B A L L

SIEGE SOCIAL : 13B, Avenue de Cucillé 35065 RENNES Cedex - Tél. : 02.99.54.67.51 - Télécopie : 02.99.54.67.79 – E-mail : basket35@wanadoo.fr

SIRET 3 12 494 529 000 34 – NAF 926 C